AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C0635
FR0000072373-FS0217

10 mars 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

EGIDE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 8 mars 2017, complété par un courrier reçu le 10 mars, la société par actions simplifiée Vatel Capital[1] (7 rue Greffulhe, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 6 mars 2017, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société EGIDE et détenir, pour le compte dudit fonds, 632 203 actions EGIDE représentant autant de droits de vote, soit 8,00% du capital et 7,96% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions EGIDE sur le marché.

[1] Contrôlée par M. François Gerber. La société Vatel Capital déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.
[2] Sur la base d'un capital composé de 7 900 366 actions représentant 7 944 141 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.